



Relevé de conclusions

Conseil de quartier de Souché

Mercredi 30 mai 2018 – 20h00



Service Proximité et Relations aux citoyens
Rédaction : M. DEVOS

Personnes présentes :

Jérôme BALOGÉ (Maire de Niort), Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au Maire), Marie-Paule MILLASSEAU (co-présidente élue, conseillère municipale), Dominique SIX (Adjoint au Maire), Bénédicte GABRIEL et Morgane DEVOS (service Proximité et Relations aux citoyens), , Dominique GALLO (co-président habitant), Emmanuel BARRE, Gérard BENAY, Paul BERTHOME, Jean-Michel BOSSARD, Michel BOURDEAU, Cécile CATTAN, Joël CUEILLE, Philippe GUILLEMOTEAU, Anne-Marie IMBERT, Alain MALLEREAU, Gilles MEUNIER, Marie-France PERRON, Christian SENECHAU, Laurent SIRE et Isabelle VAN ASSCHE (conseillers de quartier).

Excusé(e)s : Jacques TAPIN (Conseiller municipal), Philippe DORAY, Micheline DUBOIS et, Aimée RANGEARD (conseillers de quartier)

Public : 4 personnes.

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. **Point sur les dossiers**
 - a. **Commission cœur de quartier**
 - b. **Dossiers espaces publics**
 - c. **Commission animation**
2. **Rappel des aménagements réalisés avec les crédits 2017**
3. **Définition des priorités 2018 des projets du conseil de quartier de Souché**
4. **Informations diverses d'actualité**
5. **Questions diverses**

Préambule

Marie-Paule MILLASSEAU, co-présidente élue accueille les membres du conseil de quartier et le public.

1. Point sur les dossiers

1.1 Commission cœur de quartier : Chemin des Brouettes

Un point sur le chantier du chemin des Brouettes 2018 est proposé. Les étapes du projet sont annoncées :

- 1^{ère} étape : finition des murs commencés en 2017 sur la période mai-juin, cette phase a démarré le week-end du vendredi 25 et samedi 26 mai.
- 2^{ème} étape : récupération des pierres de couronnement sur un pierrier appartenant à la ville de Niort, et situé en dehors du chantier ; réalisation de cette intervention début septembre
- 3^{ème} étape : installation des pierres de couronnement sur l'ensemble des linéaires terminés.

Le plan de travail est communiqué :

- Mars – avril : travaux de déconstruction des murs et préparation du chantier (réalisé en amont par les services de la ville)
- Mai et juin : 4 week-ends vendredi et samedi
- Septembre et octobre : 3 fois 2 semaines du mardi au samedi (du mardi au samedi avec 3 ou 4 jeunes de la mission locale et vendredi et samedi avec 2 ou 3 adultes en complément)

Il est précisé aux membres du conseil de quartier que le Courrier destiné à la Préfecture des Deux-Sèvres a été transmis courant de la semaine 21. Il a pour objet d'officialiser la demande dérogatoire d'abattage de 6 frênes conduits en têtards, sur le territoire du Marais poitevin. Madame le Préfet dispose d'un délai de deux mois pour faire un retour auprès de la municipalité. Sans retour et passé ce délai, la réponse à la demande dérogatoire d'abattage de ces frênes têtards sera considérée comme négative.

Représentants de la municipalité et conseillers de quartier impliqués dans le projet regrettent unanimement la nécessité d'abattre des arbres afin de permettre la poursuite du projet. Mais qui des arbres ou du muret étaient présents sur site en premier ? Il est convenu a minima de mener une réflexion sur la possibilité de replanter le même nombre d'arbres sur le quartier de Souché.

Afin de respecter les règles inscrites dans le plan local d'urbanisme de la ville de Niort et du secteur d'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, Monsieur SIX précise qu'il faut reconstruire à l'identique les murets et que la présence des arbres engendre une gêne pour cette réalisation. Si un refus était formulé de la part des services de la Préfecture concernant l'abattage des frênes têtards, le projet pourrait donc être remis en cause.

Madame PERRON indique que ce projet est « long », qu'il avance à un rythme très lent. Il s'agit en effet de la troisième année de mise en place du chantier. Monsieur SIX rejoint Madame PERRON sur ce point-là. Le chantier « traîne » en effet en longueur, mais il constitue la seule alternative qui permet quand même sa réalisation.

Monsieur Laurent SIRE, Directeur du centre socioculturel qui assure le portage du projet pour la ville, informe le conseil de quartier que la personne habilitée les 2 dernières années à encadrer le chantier, M. Vincent BOUTTEAUD, sera remplacé par un autre encadrant formateur habilité à assurer la mission à compter de l'été. Ils effectueront ensemble quelques jours de « tuilage ».

Il demande également si la ville de Niort peut prendre en charge une relance par voie de presse afin d'obtenir plus de bénévoles.

Les membres du conseil de quartier précisent que les nouveaux panneaux de signalisation qui indiquent le lieu du chantier du chemin des brouettes sont très visibles. De plus, il est demandé de remettre en place le système d'inscription au chantier via un outil en ligne de planification d'événements.

Monsieur SIX rappelle que la municipalité a soutenu le projet de chantier participatif depuis 3 ans en créant les conditions de mise en place de ce projet.

En conclusion, Monsieur le Maire retient l'idée de replanter des arbres, lui-même étant un fervent opposant à l'abattage d'arbres, quels qu'ils soient, sur le territoire niortais.

1.2 Dossiers espaces publics

Abords du collège G. Philippe : il a été demandé de réhabiliter le terrain appartenant à la ville de Niort, situé à droite du collège, afin que celui-ci soit utilisé comme parking. M. GUILLEMOTEAU, qui assure la représentation du conseil de quartier au conseil d'administration du collège, indique que c'est par ce biais que la demande a été transmise aux membres de la commission Cadre de vie. Monsieur SIX précise que, même si le terrain est une propriété ville de Niort, cet aménagement relève du Conseil Départemental.

Une seconde demande a été formulée, concernant l'installation d'un abri pour les élèves. En effet, ces derniers attendent devant le collège et n'ont pas de quoi s'abriter en cas de mauvais temps. Il a été convenu que cela dépendait de l'organisation de chaque parent. De plus, si les élèves doivent rester à l'extérieur du collège, c'est parce que les portes de l'établissement ne sont ouvertes qu'aux interclasses.

Les élus présents confirment qu'en aucun cas la municipalité ne pourrait intervenir concernant cette demande. Monsieur GUILLEMOTEAU nous précise que le principal du collège en est conscient, et que la demande n'est pas destinée à la municipalité.

Abords école Edmond Proust et foyer logement : la problématique rencontrée concerne l'utilisation abusive par des véhicules d'un passage qui relie le foyer logement à l'école Edmond Proust. Ce « chemin » n'est normalement pas adapté aux véhicules. Le dossier est actuellement à l'étude au sein du service concerné. A savoir que les espaces verts sont amenés à emprunter ce passage afin d'effectuer leur mission de nettoyage. Il n'est par conséquent pas envisageable de simplement fermer l'accès par la pose d'une grosse roche, par exemple.

Ce « chemin » est également emprunté par des vélos et piétons. Monsieur SIX propose d'ajouter dans l'instruction des services l'étude de faisabilité de conforter un cheminement « vélos-piétons ». Les membres du conseil sont favorables au lancement d'une étude.



Travaux rues Ferdinand de Lesseps- Fiefs des Amourettes : Le projet d'aménagement présenté lors du dernier conseil de quartier se concrétise. Les différentes phases du chantier sont présentées :

PHASE 1 : du 18 juin au 06 juillet 2018 – Travaux d'assainissement

PHASE 2 : du 09 juillet au 03 août 2018 – Création d'un plateau surélevé

PHASE 3 : du 06 août au 09 novembre 2018 – Travaux de voirie

PHASE 4 : du 07 janvier au 12 avril 2019 – Travaux d'assainissement et de voirie

1.3 Commission animation

Petit marché de Souché (point réalisé par Cécile CATTAN) : il se déroulera le dimanche 24 juin 2018, de 9H à 13H, rue de la Mairie. Une quinzaine d'exposant(e)s sera présente.

Un rémouleur sera également présent, c'est une première. Vous pourrez apporter vos lames à aiguiser.

Un groupe musical sera sur place. Il s'agit de Djikail Trio (reprises de tubes des années 80).

L'APE Jean Mermoz tiendra une buvette et proposera en animations, deux jeux : la bourriche et un quiz.

Concernant le dessin de JAP, Julien AUCLAIR, jeune dessinateur niortais, primé à Angoulême en 2017, qui avait été réalisé pour le petit marché de Souché, il n'a été utilisé qu'une seule fois pour le visuel de communication du petit marché. Le service Proximité et Relations aux citoyens indique que ce dessin peut être complexe pour être utilisé en tant que support de communication. En effet, une telle utilisation rend difficile la mise en valeur du dessin.

Monsieur GALLO propose alors de l'imprimer en grand format et de le plastifier. Cela permettrait de mettre en avant le travail réalisé par l'artiste et de s'en servir pour chacun des marchés.

Une question a été posée concernant ce dessin : est-il possible de le réutiliser en remplacement de la frise vieillissante et altérée par le temps qui est actuellement sur le mur de la poste ? Ce projet peut être travaillé en conseil de quartier.

Il est fait un retour concernant le dernier petit marché de Souché : la mise en place de la buvette au niveau de la placette a bien fonctionné. En effet, il y a plus d'espace pour disposer les tables, ce qui a été apprécié par les usagers ; cela crée un vrai lieu d'animation et de vie pour le marché.

Journées européennes du patrimoine : Prise de parole par Monsieur GUILLEMOTEAU : les journées européennes du patrimoine se dérouleront le 15 septembre 2018, de 14H à 18H au parc Camille Richard. Les thèmes abordés seront « les arbres et la biodiversité ». Il est prévu l'organisation d'une balade contée proposée à 3 reprises pendant l'après-midi qui dureront environ ¾ d'heure chacune. C'est la compagnie « le chant de la carpe » qui interviendra en lien avec un expert de la biodiversité de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement. A noter que cette structure avait contribué à l'inventaire de la biodiversité réalisé en 2013 sur la ville.

Une réunion concernant les journées européennes du patrimoine se tiendra le 29 juin prochain, afin de faire le point notamment sur site.

Expositions espace Lambon : Retour sur l'exposition passée : le « printemps utopique à Souché » a connu un franc succès. 479 visiteurs se sont rendus à l'exposition « A'MORE UTOPIA ». A ce chiffre s'ajoutent des visites spécifiques (écoles, bébés lecteurs), pour un total de 206 personnes.

Concernant l'exposition d'automne 2018, une séance de pilotage est prévue le 7 juin prochain. L'exposition est en « thème libre ». L'artiste pressentie est Nelly ROUSSEAU AMUSSAT (artiste niortaise et animatrice de stage).

2 Rappel des aménagements réalisés avec les crédits 2017

Jardin des petits fruits : pavage sous les tables – coût : 2 400€

Parking du stade : Eclairage public installé sur le parking et clôture remise en état (hors crédits de quartier)



3 Définitions des priorités 2018 des projets du conseil de quartier de Souché

Le conseil de quartier de Souché ne dispose pas de projets suffisamment avancés pour bénéficier d'un financement sur 2018.

Mais il est important de préciser que les membres du conseil de quartier de Souché s'investissent fortement dans l'animation du quartier avec divers projets, notamment :

- L'accompagnement du chantier participatif du chemin des Brouettes
- Les 3 Petits marchés de Souché annuels
- Les 2 expositions à l'espace Lambon au printemps et à l'automne
- L'événement organisé dans le cadre des Journées européennes du patrimoine

A lui seul le conseil de quartier de Souché mobilise 23% des crédits de fonctionnement des quartiers (données 2017).

4 Informations diverses et d'actualité

Lors du conseil de quartier, les différentes informations et actualités sont communiquées, à savoir : (certaines se sont déjà déroulées) :

- Journées de la propreté urbaine (30 mai au 02 juin 2018)
- Semaine européenne du développement durable (31 mai 2018)
- Soirée « contes » (01^{er} juin 2018)
- Petit marché de Souché (24 juin 2018)
- Cinés plein-air (Cholette : 17 juillet 2018 – Champclairot : 21 août 2018)
- M. SENECHAU réalise un retour sur les activités sportives qui ont eu lieu et sont programmées sur Souché

5 Questions diverses

Terrain de pétanque :

- *Serait-il possible de mettre des bancs en plus ?*
- *De plus, un problème de consommation d'alcool au niveau de ces terrains est soulevé. En effet, des personnes viendraient sur les terrains de pétanque pour jouer mais également pour consommer de l'alcool. La problématique engendrée par ces comportements réside principalement dans le fait que ces individus laisseraient leurs déchets sur place (bouteilles et débris de verre, etc..).*

Mme HOLTZ rappelle qu'il ne faut pas hésiter à contacter la Police municipale ou nationale lorsque cela se produit. Le service Proximité et Relations aux citoyens se fera le relais de ce phénomène auprès du service Médiation sociale, afin qu'il programme quelques passages dans les prochains temps. Monsieur le Maire demande de solliciter les services de la CAN afin d'étudier la possibilité d'installer un point d'apport volontaire de verre à proximité ; il serait également intéressant d'accompagner ces personnes sur leur consommation d'alcool.

Stade de foot :

- *Quelques personnes demandent où est passé le panneau d'affichage qui se situait sur le stade, au niveau du grillage. Il faudra se renseigner sur le fait de savoir s'il s'agit bien d'un panneau d'affichage libre.*

Le service Proximité et Relations aux citoyens fera le relais auprès des services concernés.

Cimenterie UNIBETON :

- *Son départ est-il officiel et à quelle date ? Les membres du conseil de quartier ont déjà mené des réflexions sur sa destination prochaine.*

Monsieur le Maire confirme son départ prochain, mais sans possibilité de confirmer une date. En effet, le projet se concrétise, et un terrain aurait été trouvé par la cimenterie UNIBETON sur Chauray. Monsieur le Maire indique que la ville est à la recherche d'un espace pour la création d'un city parc pour la pratique du skate.

Église :

- *La problématique concernant l'accès à l'église de Souché pour les personnes en situation de handicap a été abordée. Elle s'avère en effet très complexe. A l'heure actuelle, ce sont les employés des pompes funèbres qui portent les fauteuils pour permettre l'accès à l'église.*

Monsieur le Maire rappelle que la partie de la cure de l'église, c'est-à-dire la cour intérieure, appartient à cette dernière et non à la municipalité. Et même sur cette partie, où un projet d'accessibilité avait été envisagé initialement, la déclivité et les différences de niveau s'avèrent complexes à traiter. La municipalité reste cependant à l'écoute des suggestions. Actuellement, il n'y a pas de solution technique, mais la ville a l'obligation de respecter l'agenda d'accessibilité programmé qui prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements qui reçoivent du public d'ici 2024.

Déchetterie :

- *Plusieurs personnes demandent où en est le projet de la future déchetterie.*

Monsieur le Maire indique qu'une présentation de ce projet pourra être envisagée au conseil de quartier à la rentrée si le timing est pertinent avec son état d'avancement. Monsieur le Maire précise que cette future déchetterie sera grande, et qu'un effort paysager sera fait (situé en plein cœur d'agglo, en zone commerciale).

Bassin d'orage à l'espace Lambon :

- *Un premier projet avait été présenté aux membres du conseil de quartier en 2015. Depuis, peu de nouvelles. Dominique GALLO précise que la suspension de ce projet rend difficile pour le conseil de quartier la possibilité d'avancer sur la valorisation du cœur de quartier du Vieux-Souché.*

Monsieur le Maire rappelle qu'il était contre ce projet au niveau de l'espace Lambon, ne trouvant pas cela très esthétique et regrettant d'être dans l'obligation de défigurer un espace préservé comme l'espace Lambon parce-que ce dernier se situe en contrebas d'une zone commerciale et artisanale qui a provoqué l'imperméabilisation excessive des sols. Un projet paysager plus intégré au paysage, à l'architecture et à l'esprit du Vieux-Souché est à l'étude. La question des bassins d'orage reste donc en « suspend » pour le moment.

Ancienne mairie de quartier :

- *A la demande quasi générale « Que va-t-elle devenir » ? Serait-il envisageable de « recycler » le bâtiment en préau, ou abri ? Le raser pour aménager une placette, créer une porosité vers l'espace Lambon et redonner un accès plus aisé à la rivière ? Le conseil de quartier a formulé des pistes d'actions il y a plusieurs années pour valoriser le cœur du vieux-Souché ; la question de l'ex-mairie de quartier est traitée dans ces réflexions.*

Monsieur le Maire reste à l'écoute de toutes propositions. Un des problèmes était le suivant : le mur du garage d'un particulier est mitoyen à un des murs de l'ancienne mairie de quartier. Le propriétaire du garage a été retrouvé. Les suites de l'avancée sur ce dossier seront communiquées dans les plus brefs délais. Monsieur le Maire est disposé à prendre connaissance des travaux de réflexion menés par les membres du conseil de quartier. Le service Proximité et Relations aux citoyens se fera le relais.

Divers :

- *Il est précisé que des camions de l'entreprise « RENAULT » stationnaient sauvagement au niveau de l'école Edmond Proust.*

Monsieur le Maire informe les habitant(e)s qu'un nouveau courrier sera fait au Directeur du garage (ce qui a déjà été le cas) pour lui rappeler la gêne occasionnée par cette pratique.

- *A quoi est destiné le terrain où se situait l'ancien logement de fonction de l'école Jean Mermoz ?*

Retour « cellule scolaire DPM » : l'espace libéré par la démolition de l'ancien logement de fonction fait actuellement l'objet d'une étude par notre bureau qui va nous présenter prochainement un dossier pour la création d'un stationnement pour personne à mobilité réduite tel que le diagnostic accessibilité nous l'impose et conformément au programme ADAP. Les travaux seront envisagés à la suite du retour de l'étude.

Prochain conseil de quartier : octobre 2018

Fin du CQ à 22h40.